



CONSEIL DES LAVALLOISES

Biographie

Me Santina Di Pasquale est détentrice d'une licence en droit et possède une vaste expérience comme décideur en droit du travail, plus particulièrement en santé et sécurité du travail, qu'elle a développée notamment alors qu'elle a exercé la fonction de juge administratif pendant plus de 30 années, principalement à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP), à la Commission des lésions professionnelles (CLP) et au Tribunal administratif du Travail (TAT). Elle a également été responsable de la formation des nouveaux juges administratifs et de la formation continue à la CLP et au TAT. Enfin, Me Di Pasquale a agi comme membre du Conseil de la justice administrative pendant 2 ans.